

2 - SÉLECTIONNER LA COMMUNE ET LE TYPE DE DEMANDE

1 - Choisissez la commune concernée par votre demande dans la liste déroulante

2 - Sélectionnez le type de demande parmi les catégories proposées et cliquez

3 - Précisez la nature exacte de votre demande / projet et VALIDEZ

1 Type de la demande 2 Description du projet 3 Pièces du dossier 4 Récapitulatif

Type de la demande

Sélectionnez la commune concernée par votre demande*

MONTEILMAR

Sélectionnez votre demande*

CU Certificat d'urbanisme	AT Autorisation ERP / IGH	DP Déclaration préalable	PA Permis d'aménager
PC Permis de construire	PD Permis de démolir	AP Autorisation publicité ou préenseigne	EN Autorisation enseigne
PP Déclaration préalable publicité ou préenseigne	DC Déclaration de cession commerciale	IA D.I.A.	

Précisez votre demande*

Constructions et travaux non soumis à permis de construire cerfa 15102	Installations et aménagements non soumis à permis d'aménager cerfa 16703	Transfert de l'autorisation cerfa 16701
---	---	--

Valider

CU	CERTIFICAT D'URBANISME Pour connaître les règles applicables à un terrain (CU d'information) ou la faisabilité d'un projet précis sur le terrain (CU Opérationnel).
AT	AUTORISATION DE TRAVAUX Pour les Établissements Recevant du Public (ERP) ou les Immeubles de Grande Hauteur (IGH) afin d'exposer les mesures prises en matière d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR) et de sécurité.
DP	DECLARATION PREALABLE <ul style="list-style-type: none">DP Construction : pour des travaux de faible importance (changement de destination, piscine, clôture...) non soumis à permis de construireDP Aménagement : pour l'aménagement de faible importance d'un TERRAIN (division foncière en vue de construire, petit lotissement, camping, parking, terrassement, coupe et abattage d'arbres...)Transfert de la déclaration préalable.
PA	PERMIS D'AMENAGER <ul style="list-style-type: none">Pour l'aménagement important d'un TERRAIN (lotissement, aire de camping, parc de loisirs, terrain de sport ou de loisirs motorisés, terrassement important...).Transfert de permis d'aménager
Pc	PERMIS DE CONSTRUIRE <ul style="list-style-type: none">Permis de construire d'une Maison Individuelle pour la construction d'une maison individuelle.Permis de Construire pour les autres constructions.Transfert du permis de construire.
PD	PERMIS DE DEMOLIR Pour la démolition d'une construction.
AP	AUTORISATION PUBLICITE OU PREENSEIGNE Pour demander l'autorisation préalable d'installer un dispositif ou un matériel supportant une publicité ou une préenseigne.
EN	AUTORISATION ENSEIGNE Pour demander l'autorisation préalable d'installer un dispositif ou un matériel supportant une enseigne.
PP	DECLARATION PREALABLE PUBLICITE OU PREENSEIGNE Pour déclarer préalablement un dispositif ou d'un matériel supportant une publicité ou une préenseigne.
DC	DECLARATION DE CESSIION COMMERCIALE Pour la cession de fonds de commerce, fonds artisanal, bail commercial ... dans un "périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité" *
IA	DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER - DIA Déclaration d'une vente d'un bien immobilier



- Dans les communes de plus de 3 500 habitants, les personnes morales (sociétés, associations, collectivités...) ont l'obligation de déposer leurs demandes sur le **Guichet Unique**.
- Si vous faites le choix de déposer votre dossier en version numérique, **toutes les futures étapes du dossier seront également réalisées en version numérique** (incomplet, décision, dépôt de l'ouverture ou l'achèvement des travaux)

3 - COMPLETER VOTRE DEMANDE



- Remplissez le **formulaire Cerfa** en ligne
- Ajouter les **pièces nécessaires** constituant le dossier de votre demande
- Vérifier votre récapitulatif et validez votre demande

Ajouter un fichier

Déposer ma demande

Bon à savoir

La Maison Intercommunale des Projets a élaboré des **fiches pratiques** pour vous aider à constituer votre dossier - RDV sur le site internet de l'Agglomération - Rubriques Aménagement puis Urbanisme

Bon à savoir

Préparez votre dossier à l'avance et chaque documents doit être **enregistré indépendamment** des autres au format PDF, JPG, PNG ou TXT.
Veillez à ne pas dépasser la **taille maximale de 40 Mo par pièce** et pour chaque pièce du dossier vous pouvez joindre **jusqu'à 10 documents**